

Communiqué de presse – 30.11.2018

## Deux « oui » unanimes à l'AG extraordinaire

L'association Parc régional Chasseral a validé ce jeudi soir les deux objets soumis au vote lors d'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vertu des statuts de l'association. Une quarantaine de membres individuels, collectifs ou représentant les communes avaient fait le déplacement de la salle communale de Courtelary. Tous ont accepté les projets portant sur la période 2020-2024 et leur budget afférent ainsi que le principe d'une extension du territoire du Parc à de nouvelles communes.

Quatorze projets au total constituent l'ossature du programme d'actions pour cette période de 5 ans. Ils gravitent autour de la biodiversité, du développement économique local, du maintien du patrimoine bâti et de la sensibilisation et de l'éducation au développement durable, pour n'en citer que quelques-uns. Le budget annuel moyen est évalué à 2,4 mio de francs. Il devra être accepté par les cantons concernés (Berne et Neuchâtel) et par la Confédération, laquelle va l'an prochain analyser l'ensemble des projets et les évaluer en même temps que ceux des 17 autres parcs suisses.

Ces projets 2020-2024 ont été mis en consultation entre la fin août et la mi-novembre. Une trentaine d'organisations, de communes et de membres individuels ont pris position, avec des retours très positifs (l'ensemble des projets ont obtenu une note indicative moyenne de 8,5 points sur dix).

Le second point à l'ordre du jour a suscité quelques questions, auxquelles le président Michel Walthert et le directeur Fabien Vogelsperger ont répondu. Il s'agit de l'extension du territoire du Parc naturel régional à de nouvelles communes (Evilard-Macolin, Douanne-Daucher), à l'extension à l'ensemble des localités de Val-de-Ruz (aujourd'hui seules 5 des 15 localités sont aujourd'hui membres du Parc, la fusion étant intervenue après la mise en route de la première Charte 2012-2021) ou à Chaumont, qui fait partie du territoire de la Ville de Neuchâtel. Le principe d'une extension à de nouvelles communes a lui aussi été approuvé à l'unanimité.

Cette extension devra encore être validée par les communes elles-mêmes d'ici fin 2020. Les communes actuellement membres du Parc devront d'ailleurs elles aussi revoter au niveau législatif à cette échéance afin d'adhérer à la nouvelle Charte.

### Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)  
[fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch](mailto:fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch)  
+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22

Nicolas Sauthier (Communication)  
[nicolas.sauthier@parcchasseral.ch](mailto:nicolas.sauthier@parcchasseral.ch)  
+41 (0)32 942 39 51 / +41 (0)79 673 83 98